



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/729
S/15517

10 décembre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 20 et 35 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 8 décembre 1982, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Comme suite à ma note du 5 octobre 1982 (A/37/524-S/15450) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler à nouveau votre attention sur diverses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande commises par les forces d'occupation vietnamiennes au Kampuchea de la seconde moitié de septembre 1982 au 31 octobre 1982 :

1. Au cours de la seconde moitié du mois de septembre 1982, les forces vietnamiennes ont tiré au moins 20 obus d'artillerie sur le territoire thaïlandais à partir du Kampuchea, en cinq incidents distincts.
2. Au cours du mois d'octobre 1982, les forces vietnamiennes ont fait au moins six incursions en territoire thaïlandais. En même temps, des barrages d'artillerie et de mortier en direction du territoire thaïlandais ont continué avec régularité pendant tout le mois, causant la mort de civils, blessant des citoyens thaïlandais et occasionnant des dommages à leurs biens. Voici les détails :
 - 2.1 Le 1er octobre 1982, à 18 h 50, une douzaine au moins d'obus de mortier de 120 mm, tirés par les forces vietnamiennes, ont explosé en territoire thaïlandais à Ban Kok Sagaeng, district d'Aranyaprathet, province de Prachinburi.
 - 2.2 Le 5 octobre 1982, à 10 heures, une vingtaine de soldats vietnamiens armés ont pénétré en territoire thaïlandais où ils ont eu un accrochage avec une patrouille thaïlandaise à Ban Kod Sai, district de Klong Yai, province de Trat. Cinq soldats thaïlandais ont été grièvement blessés. On ne sait pas quelles ont été les pertes vietnamiennes.

- 2.3 Le 7 octobre 1982, à 20 heures, les forces vietnamiennes ont à nouveau tiré quatre salves de pièces d'artillerie (obus de 105 mm) en direction de la Thaïlande. Ces obus sont tombés à proximité de Ban San Lor Cha-ngan, dans la province de Prachinburi, où se trouvent un certain nombre de civils déplacés.
- 2.4 Le 9 octobre 1982, à 14 h 45, des soldats vietnamiens armés, en nombre indéterminé, ont pénétré en territoire thaïlandais où ils ont eu un accrochage avec des soldats thaïlandais à environ 5 km au nord-est de Ban Nong Sa-med, province de Prachinburi. Un soldat thaïlandais a été grièvement blessé au cours du combat.
- 2.5 Le 10 octobre 1982, à 14 h 40, les Vietnamiens ont établi un barrage de canons sans recul de 75 mm; les obus ont explosé en territoire thaïlandais au sud-est de Ban Ang Sila, ville d'une certaine importance située également dans la province de Prachinburi.
- 2.6 Le 13 octobre 1982, à 10 heures, plus de cinq salves d'artillerie (obus de 105 mm), tirées par les forces vietnamiennes, ont atterri en territoire thaïlandais à l'est de Wat Pak Kad, temple bouddhiste, et de Khao Phra, district de Pong Nam Ron, province de Chantaburi.
- 2.7 Entre le 14 et le 15 octobre 1982, une douzaine d'obus de mortier tirés par les forces vietnamiennes au Kampuchea sont tombés en territoire thaïlandais à l'est de Ban Klong Maro, importante agglomération du district de Klong Yai, province de Trat.
- 2.8 Le 17 octobre 1982, à 19 h 20, les Vietnamiens ont repris leur tir de mortier, touchant le même endroit dans le district de Klong Yai. Un soldat thaïlandais a été tué et plusieurs autres blessés.
- 2.9 Le 20 octobre 1982, à 7 heures, une compagnie de soldats vietnamiens a délibérément franchi la frontière et attaqué un poste militaire thaïlandais à l'est de Ban Had Som Poi, district de Klong Yai, province de Trat. Des renforts thaïlandais ont été renvoyés sur les lieux d'un poste voisin, accrochant en chemin un autre élément de troupes vietnamiennes. Il n'y a pas eu de pertes du côté thaïlandais. On ignore le nombre des victimes du côté des envahisseurs.
- 2.10 Le 20 octobre 1982, une centaine de soldats vietnamiens se sont de nouveau introduits en territoire thaïlandais et ont été arrêtés par des troupes thaïlandaises, à environ 3 km de la frontière, près de Ban Klong Yai, district de Pong Nam Ron, province de Chantaburi.
- 2.11 Le 23 octobre 1982, à 16 h 45, les tirs répétés de fusil et de mortier des forces vietnamiennes ont atterri en territoire thaïlandais, à proximité d'un camp de la police frontalière thaïlandaise situé à Ban Yang In, district de Klong Yai, province de Trat.

- 2.12 Le 23 octobre 1982, à 11 h 25, un nombre indéterminé de soldats vietnamiens ont lancé une attaque éclair sur un poste militaire thaïlandais situé à plusieurs kilomètres à l'intérieur des frontières à Ban Klong Chak, district de Klong Yai, province de Trat.
- 2.13 Le 25 octobre 1982, des éléments vietnamiens estimés à une compagnie, ont pénétré en Thaïlande par le col de Khao Kiriwong, près du poste frontalier No 71, district de Klong Yai, province de Trat, et ont assailli une patrouille de police thaïlandaise qui effectuait une opération de routine dans les environs. L'échange de tir a duré plusieurs heures. Les habitants des villages menacés ont dû être évacués.
- 2.14 Le 28 octobre 1982, à 9 h 30, et de nouveau à 16 h 40, des obus d'artillerie tirés par les forces vietnamiennes à partir du Kampuchea ont éclaté en territoire thaïlandais, à Ban Kok Sabaeng et Ban Klong Saba, dans les provinces de Prachinburi et Trat respectivement, causant des dégâts matériels et des pertes de bétail. Aucune perte humaine n'a été signalée.
- 2.15 De même, le 29 octobre 1982, les forces vietnamiennes ont tiré plusieurs coups de mortier sur l'école de Ban Na Klue, district de Muang, province de Trat, causant des dégâts importants aux maisons d'habitation et aux biens de civils thaïlandais et tuant du bétail.

Ces incidents apportent une nouvelle fois la preuve que les forces vietnamiennes au Kampuchea continuent à violer de manière flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale thaïlandaises. Leur présence illégale au Kampuchea constitue une dangereuse menace pour la sécurité de la Thaïlande. Leurs opérations militaires préméditées et leurs intrusions répétées du côté thaïlandais mettent en danger la sécurité du peuple thaïlandais innocent. Ce sont là des actes de provocation et d'agression délibérés dont les Vietnamiens doivent supporter les conséquences. Ces actes prouvent le peu de sincérité des dirigeants vietnamiens lorsqu'ils prétendent vouloir entretenir des relations amicales avec la Thaïlande.

Le Gouvernement thaïlandais, tout en continuant à faire preuve de la plus grande modération face à ces provocations, n'a pas l'intention de se dérober à ses responsabilités vis-à-vis du peuple thaïlandais et, notamment, de négliger la sécurité. La Thaïlande prendra donc toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale face aux agresseurs étrangers. En même temps, la Thaïlande souhaite attirer l'attention de la communauté internationale sur les actes d'agression que l'on ne peut que condamner, commis par un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies en violation éhontée des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Sirabhongse KASENSRI

